Mort d’Adama Traoré : au terme d’un enquête exhaustive, le parquet réclame un non-lieu pour les gendarmes

26/07/2023 à 18h26



La décision finale sur un éventuel non-lieu ou une relance des investigations revient désormais aux juges d’instruction chargés du dossier.

Cette évolution était attendue. Le parquet de Paris a requis, mercredi 26 juillet, un non-lieu au terme de l’enquête sur la mort en juillet 2016 d’Adama Traoré dans l’enceinte de la gendarmerie de Persan (Val-d’Oise), a appris l’Agence France-Presse de source proche du dossier.

Personne n’a été mis en examen dans cette affaire, érigée en symbole des violences policières. La décision finale sur un éventuel non-lieu ou une relance des investigations revient désormais aux juges d’instruction chargés du dossier.

« Au terme d’un réquisitoire particulièrement exhaustif de 71 pages, le parquet a donc conclu, à la lumière des investigations menées, à l’absence de quelque charge que ce soit à l’encontre des gendarmes », se sont félicités dans un

communiqué les avocats des gendarmes, Rodolphe Bosselut, Pascal Rouiller et Sandra Chirac Kollarik. D'après eux, « *ces réquisitions extrêmement motivées n'ont laissé aucune zone d'ombre pour aboutir à leur mise hors de cause* ».

(…)

www.lemonde.fr